

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN

DELIBERATION N° 20260914_054

MEMBRES EN EXERCICE	19
MEMBRES PRESENTS	17
MEMBRES AYANT PRIS PART A LA DELIBERATION	19
DATE DE LA CONVOCATION	07/09/2026
DATE D’AFFICHAGE	07/09/2026

OBJET	PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET CREATION DE LA FONCTION D’ASSISTANT(E) DE PREVENTION
--------------	--

Séance du 14 septembre 2026,

L’an deux mille vingt-six et le quatorze septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MOINE, Maire.

Membres présents	Michel MOINE, Christophe PERROUSSET, Mathilde FAVRE, Xavier BOSSAN, Claire ZARA-MARMETH, Hervé GARBE, Christianne MAURON, Roger RACHEL, Franck PERRET, Edda GRASSET, Franck SAMSON, Isabelle GREGIS, Pascale GOUILLOUX, Sandrine MATHIEU, Nathalie COEURDASSIER, Mélanie BERGAMASCO DEL CIANCIO, Quentin NEYRON
Membres excusés	Jean-Marie PONCET, Nicolas CHARTON,
Pouvoirs	Jean-Marie PONCET à Christophe PERROUSSET Nicolas CHARTON à Franck PERRET
Secrétaire	Pascale GOUILLOUX

Monsieur le Maire présente :

☞ **VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droites et obligations des fonctionnaires et notamment son article 23 ;

☞ **VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 108-3 ;

☞ **VU** le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l’hygiène et à la sécurité ainsi qu’à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale et notamment ses articles 4, 4-1 et 4-2 ;

☞ **VU** l’arrêté du 29 janvier 2015 relatif à la formation obligatoire des assistants de prévention, des conseillers de prévention et des agents chargés des fonctions d’inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité,

☞ **CONSIDERANT** qu’il appartient à l’autorité territoriale de désigner le ou les agents chargés d’assurer, sous sa responsabilité, les fonctions d’Assistant(e) de prévention ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l’unanimité :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/09/2026

suite

OBJET : PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET CREATION DE LA FONCTION D'ASSISTANT DE PREVENTION

✚ **DE CREER** la fonction d'Assistant(e) de prévention chargé(e), d'assister et de conseiller l'autorité territoriale, dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail.

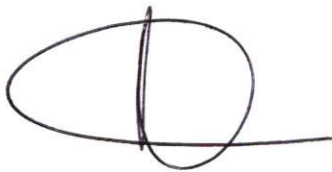
✚ **DE DIRE** que la fonction d'Assistant(e) de prévention ne pourra être confiée à un (des) agent(s) de la collectivité que lorsque ce dernier aura suivi la formation obligatoire préalable à la prise de fonction.

✚ **DE DIRE** qu'un plan de formation continue (2 jours l'année qui suit l'entrée en fonction, 1 jour les années suivantes) est prévu afin de l'Assistant(e) de prévention puisse assurer sa mission.

✚ **D'INDIQUER** qu'à l'issue de cette formation, l'agent sera nommé par arrêté.

Fait à Izernore, le 14 septembre 2026
Pour copie conforme,

Pascale GOUILLOUX,
Secrétaire de séance



Michel MOINE,
Maire d'Izernore

